



Conseil régional de  
**l'ENVIRONNEMENT**  
de la Côte-Nord



---

## COMMUNIQUÉ

---

*Pour diffusion immédiate*

### **Exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent** **Le RNCREQ demande au gouvernement de respecter ses engagements**

**Montréal, le 16 octobre 2003** – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) joint aujourd'hui sa voix à celle de plusieurs autres organisations afin d'exiger du gouvernement du Québec qu'il suspende les travaux d'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent, et ce, jusqu'à ce qu'il y ait eu une analyse publique de la pertinence de ce projet basée sur une évaluation environnementale globale. Pour le directeur général du RNCREQ, Philippe Bourke, *«il n'est pas normal qu'un projet de cette envergure, qui ébranle autant les fondements des politiques énergétiques et environnementales du Québec, et qui est associé à de si importantes incertitudes quant à sa rentabilité économique, puisse être lancé sans une évaluation en profondeur»*.

Rappelons que le 27 novembre 2002, Hydro-Québec annonçait son intention d'investir plusieurs centaines de millions de dollars d'ici 2010 pour procéder à l'exploration pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent. Or, en dépit des bénéfices économiques considérables qu'une éventuelle phase d'exploitation pourrait apporter, il faut être conscient des conséquences économiques, sociales et environnementales attribuables à l'exploration et à l'exploitation pétrolière et gazière, notamment à l'égard des activités économiques actuellement tributaires du Saint-Laurent (pêche, tourisme, navigation, etc.).

Selon les informations que nous avons obtenues auprès du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), la prospection sismique de cette nature peut avoir des effets sérieux sur la faune marine, particulièrement sur les mammifères marins. Or, jusqu'à 19 espèces de mammifères marins fréquentent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et 6 d'entre elles sont en péril, notamment le béluga et la baleine bleue. Ces espèces représentent un patrimoine collectif mondialement reconnu et l'industrie touristique florissante des régions côtières est largement dépendante de la présence de ces baleines. Qui plus est, d'autres ressources marines comme les poissons de fond et les crustacés sont susceptibles d'être affectées par les activités d'exploration, avec les conséquences importantes que cela entraîne sur l'industrie de la pêche et ses artisans.

Plus fondamentalement, ce projet est susceptible de fragiliser les ressources naturelles du Saint-Laurent au moment où le gouvernement du Québec travaille à la mise en œuvre d'une politique de l'eau qui place la gestion intégrée de ce grand fleuve au cœur des enjeux, avec l'objectif

d'assurer la protection et la restauration des habitats et la protection des espèces et de la biodiversité.

Enfin, sur le plan strictement énergétique, le projet d'Hydro-Québec met clairement en lumière les lacunes de la société d'État en matière de planification du développement. En effet, ce projet majeur n'est pas traité de manière explicite dans le plus récent Plan stratégique d'Hydro-Québec (2002-2006), lequel constitue pourtant le seul instrument public de planification du secteur de l'énergie. Qui plus est, l'intérêt pour le pétrole et le gaz, des filières énergétiques non-propres et non-renouvelables, apparaît clairement incompatible avec les orientations gouvernementales en faveur de la réduction des gaz à effet de serre, notamment.

Dans cet esprit, le RNCREQ invite donc le gouvernement à mettre rapidement de l'avant son engagement électoral visant à *«élaborer et à mettre en œuvre dans les plus brefs délais une nouvelle politique énergétique fondée sur la sécurité, la fiabilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et l'efficacité.»* Philippe Bourke ajoute que *«c'est à ce moment-ci, et non en 2006, que cet examen en profondeur doit être réalisé. Autrement, on risque fort de faire des choix qui auront des conséquences environnementales, sociales et économiques irréversibles».*

Au cours des prochaines semaines, le RNCREQ et les CRE situés en territoire côtier (Gaspésie / Îles de la Madeleine, Bas St-Laurent, Côte-Nord, Saguenay / Lac St-Jean), de concert avec les autres organismes préoccupés par ce projet, poursuivront leurs efforts auprès des décideurs locaux, régionaux et nationaux afin de faire respecter le principe de précaution.

- 30 -

Pour informations :

Philippe Bourke, RNCREQ	Tél : 1-514-861-7022
Luce Balthazar, CRE Bas St-Laurent	Tél : 1-418-721-5711
Caroline Duchesne, CRE Gaspésie / les Îles	Tél : 1-418-534-4498
Marie-Pierre Ouellon, CRE Côte-Nord	Tél : 1-418-962-6362
Daniel Groleau, CRE Sag. / Lac St-Jean	Tél : 1-418-662-9347